



## Délégation Rhône-Alpes Lyon du CNFPT 26 janvier 2012



Lieutenant Colonel Jean-Marc LEAL -SDIS 69

Philippe DELORME – Adjoint au Directeur GrDF

# Ordre du jour

- GrDF dans le Rhône, chiffres 2011
- Le SDIS du Rhône
- Rappel du contexte ayant conduit à la PGR
- Présentation générale de la PGR par le SDIS du Rhône et GrDF
- Questions / réponses

GrDF (Gaz Réseau Distribution France) est une filiale indépendante du groupe GDF SUEZ, née de la filialisation de la distribution (exploitée auparavant par Gaz de France).

Principal opérateur du réseau de distribution de gaz naturel en France, GrDF exploite le plus long réseau d'Europe.

Sur le département du Rhône :

**10,5 Millions de kWh de gaz naturel acheminés**

**424 607 clients**

**4 527 km de réseau de gaz naturel**

**1 200 collaborateurs**

**171 communes desservies**

GrDF : Un N° d'appel dépannage unique : 0 800 47 33 33

12 M€ investis  
pour la sécurité  
des ouvrages

2 M€ consacrés à  
la maintenance  
des ouvrages

28 640 DICT  
reçues, soit une  
augmentation de  
30 %

1 875 km surveillés  
par le VSR (véhicule  
de Surveillance du  
Réseau

6 404 interventions  
de sécurité suite  
appels de tiers,  
dont 169 PGR  
(2,7%)

102 personnes  
(entreprises, coll.  
territoriales...)  
formées au risque  
« dommages  
ouvrages »

**1370 Sapeurs  
pompiers  
professionnels**

**350 personnels  
administratifs et  
techniques**

**4300 sapeurs  
pompiers  
volontaires**



**128  
casernements**

**120 000 sorties  
de véhicules/an,  
soit 400/jour**

**1000  
véhicules**

**Budget :  
175 M€**

# Rappel du contexte

- Plus de **6000** canalisations de distribution **endommagées** en 2007
- Plusieurs **accidents graves** fin 2007 : Niort, Bondy, Noisy le Sec
- Un dernier accident dramatique à Lyon le 28 février 2008
- Mission de **l'inspection de la DSC**
- De nombreuses **propositions d'améliorations**

# Les suites données

- **Décision du Ministre** de l'intérieur de créer un groupe de travail national
- Ce groupe s'inscrit dans une **réflexion interministérielle** au MEEDDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer )
- Les conclusions côté MEEDDM
- Remise du **rapport de conclusion** DSC des travaux du groupe en juin 2008

# Les conclusions

Le groupe de travail propose :

- d'améliorer le temps de coupure du réseau
- de définir les premiers gestes des intervenants
- de mieux définir les périmètres de sécurité
- de développer la culture de coopération entre les acteurs
- d'améliorer les conditions d'alerte et d'intervention de la chaîne
- de mieux prendre en compte la gestion de la phase "post-accidentel"

# Qu'est-ce que la PGR ?

- La Procédure Gaz Renforcée a été définie en 2008 par les Pouvoirs Publics pour améliorer la sécurité lors des interventions communes Pompiers/GrDF



- Lancée à titre expérimental en 2009 sur 6 départements, la PGR est généralisée en France depuis juillet 2011.
- Elle définit les moyens et les relations à mettre en œuvre par GrDF et les SDIS
- La PGR est déclenchée par le Centre d'Appels Dépannage de GrDF ou le Centre de Traitement des Appels des SDIS à partir d'un grille de questionnement commune.

# Objectif de la PGR

- Son but est de mobiliser des moyens plus importants dès l'appel afin de réduire les délais de coupure du réseau gaz.

3 étapes sont nécessaires :

- La recherche d'une stratégie d'intervention dès l'alerte : GrDF établit dès l'appel des simulations de réseau
- La sécurisation de la zone d'intervention par le SDIS à l'aide de périmètre de sécurité « réflexes »,
- La coordination des intervenants sur le terrain : police, pompiers, GrDF gérée par le Commandant des Opérations de Secours



# Partage entre pompiers et gaziers dès l'appel

- Au sein du Centre d'Appels Dépannage de GrDF ou du Centre Technique d'Alerte du SDIS, l'opérateur recevant l'appel qualifie l'incident à partir d'une grille d'analyse **commune** , soit en :

- Procédure classique
- Procédure Gaz Renforcée

Localisation	Voie Publique		Dans Bâtiment	
<b>Que Voyez-vous ?</b> 	Présence de travaux ou accident	<input type="checkbox"/> 	Présence de travaux sur VP à proximité du bâtiment	<input type="checkbox"/> 
	Ouvrage endommagé visible (Conduite, Coffret, ...) <input type="checkbox"/> 	<input type="checkbox"/> 	Débris apparents sur conduite <input type="checkbox"/> 	<input type="checkbox"/> 
		<input type="checkbox"/> 		
Fuite de gaz enfermée	<input type="checkbox"/> 	Fuite de gaz enfermée	<input type="checkbox"/> 	
<b>Qu'entendez-vous ?</b> 	Phénomènes physiques anormaux (bruit, affaiblissement, souffle, vibrations, projections, etc...)	<input type="checkbox"/> 	Phénomènes physiques anormaux (bruit, affaiblissement, souffle, vibrations, projections, etc...)	<input type="checkbox"/> 
	Rien de suspect	<input type="checkbox"/>	Rien de suspect	<input type="checkbox"/>
<b>Facteurs aggravants</b> 	Zone avec densité de population dans un rayon de 50 m ?	<input type="checkbox"/> 	Site sensible, ESP, sensibilité d'habitation collectif	<input type="checkbox"/> 
	Grand rassemblement de public ?	<input type="checkbox"/> 	Infrastructures bâties (solaire, cave, etc...)	<input type="checkbox"/> 
	Nombreux appels	<input type="checkbox"/> 	Nombreux appels	<input type="checkbox"/> 
	Présence d'une odeur de gaz ?	<input type="checkbox"/>	Présence d'une odeur de gaz ?	<input type="checkbox"/>
Présence d'une odeur différente du gaz ?	<input type="checkbox"/>	Présence d'une odeur différente du gaz ?	<input type="checkbox"/>	
Aucune odeur particulière ?	<input type="checkbox"/>	Aucune odeur particulière ?	<input type="checkbox"/>	

- Seul le Commandant des Opérations de Secours (COS) du SDIS peut déclasser ou reclasser un incident.

# La PGR sur le terrain

- Sur place, un Commandant des Opérations de Secours (COS) établit immédiatement un périmètre de sécurité :

- Une zone d'**exclusion** : le minimum d'intervenants, avec le minimum de missions pendant le minimum de temps = 50m
- Une zone **contrôlée**: pompiers + Gaziers = 100m
- Une zone de **soutien** = + 100m



- Contrôle des entrées et sorties de la zone d'exclusion

# Expérimentation opérationnelle Traduction de la NIO (DSC) au niveau local DO (SDIS69)

- Lancement de la procédure de coupure de réseau de gaz dès l'alerte, qualification à la prise d'appel :  
 → intégration informatique de la grille de questionnement au CTA.
- Engagement rapide de moyens (zonage, évacuation) : départ type



## Procédure **Gaz Renforcée** :

VLR + FPT/RGaz + FPT + FNRBC + VLR/CCC + **26 sapeurs pompiers** + VIG + VLEPC + VSM



26 sapeurs pompiers

## → Procédure **Gaz Classique** FPT/Rgaz

**6 sapeurs pompiers**

- Au sein du Bureau d'exploitation GrDF, le Chargé d'exploitation :
  - Mobilise des compétences complémentaires (renforts, ACE et ATCE...)
  - Élabore une stratégie de « mise en sécurité » voire de coupure d'alimentation.
- Le SDIS pilote l'intervention « d'un PC mobile » sous la responsabilité du COS :
  - Mobilise 26 pompiers, police, Samu ....
  - Évacue les personnes
  - Mets en place et maîtrise le périmètre de sécurité
  - Limite le nombre d'intervenants et la durée d'exposition au danger

**Seul le Commandant des Opérations de Secours (COS) décide de la levée de la PGR**



- Pour le département du Rhône, 350 officiers du SDIS, 250 gaziers de GrDF et 200 partenaires (Préfecture, Police, Gendarmerie, TCL, SAMU etc.) ont été formés



- Près de 5000 Sapeurs Pompiers ont reçu une information sur la PGR lors de leurs recyclages annuels

**11 000 h de formation à la « PGR »**

1574 interventions liées au gaz sur 2011, dont 117 PGR

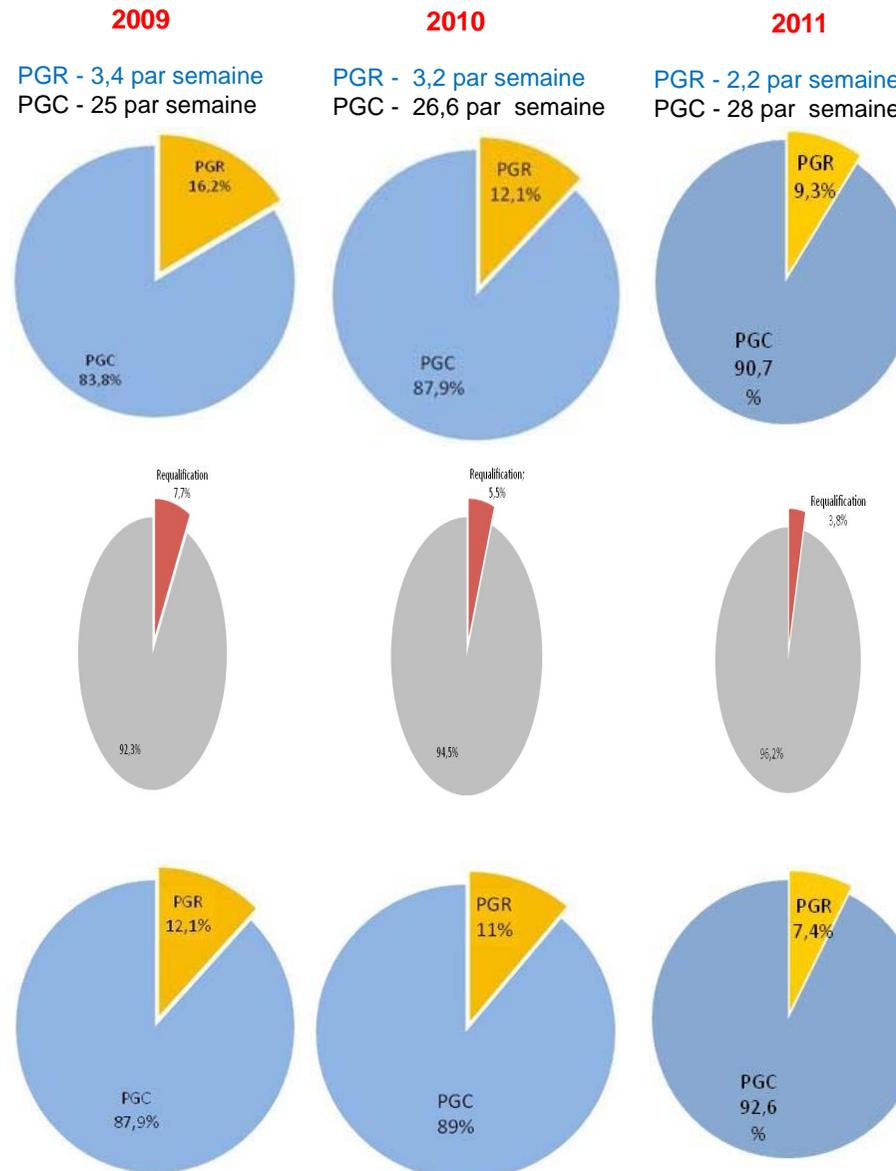
Bilan des procédures gaz à la prise d'appel :

- Procédures gaz renforcées (PGR) :
- Procédures gaz classiques (PGC) :

Requalification des procédures gaz par le COS :

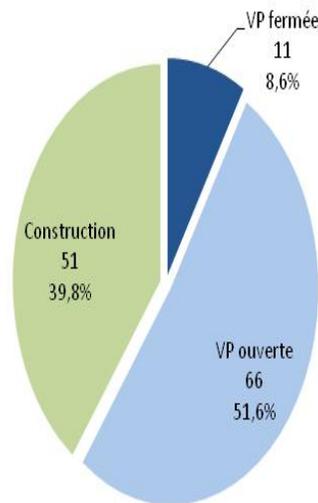
Bilan des procédures gaz après requalification par le COS :

- Procédures gaz renforcées (PGR) :
- Procédures gaz classiques

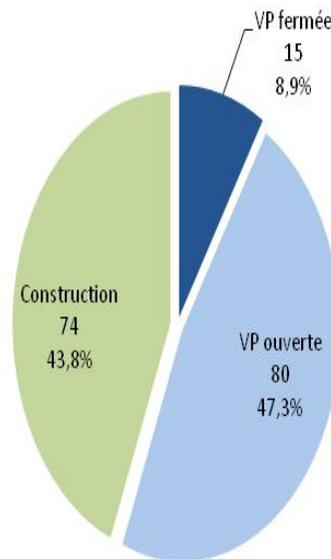


## Bilan - Synthèse - Analyse

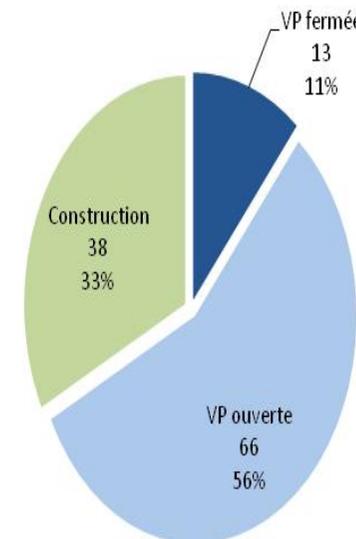
**2009**



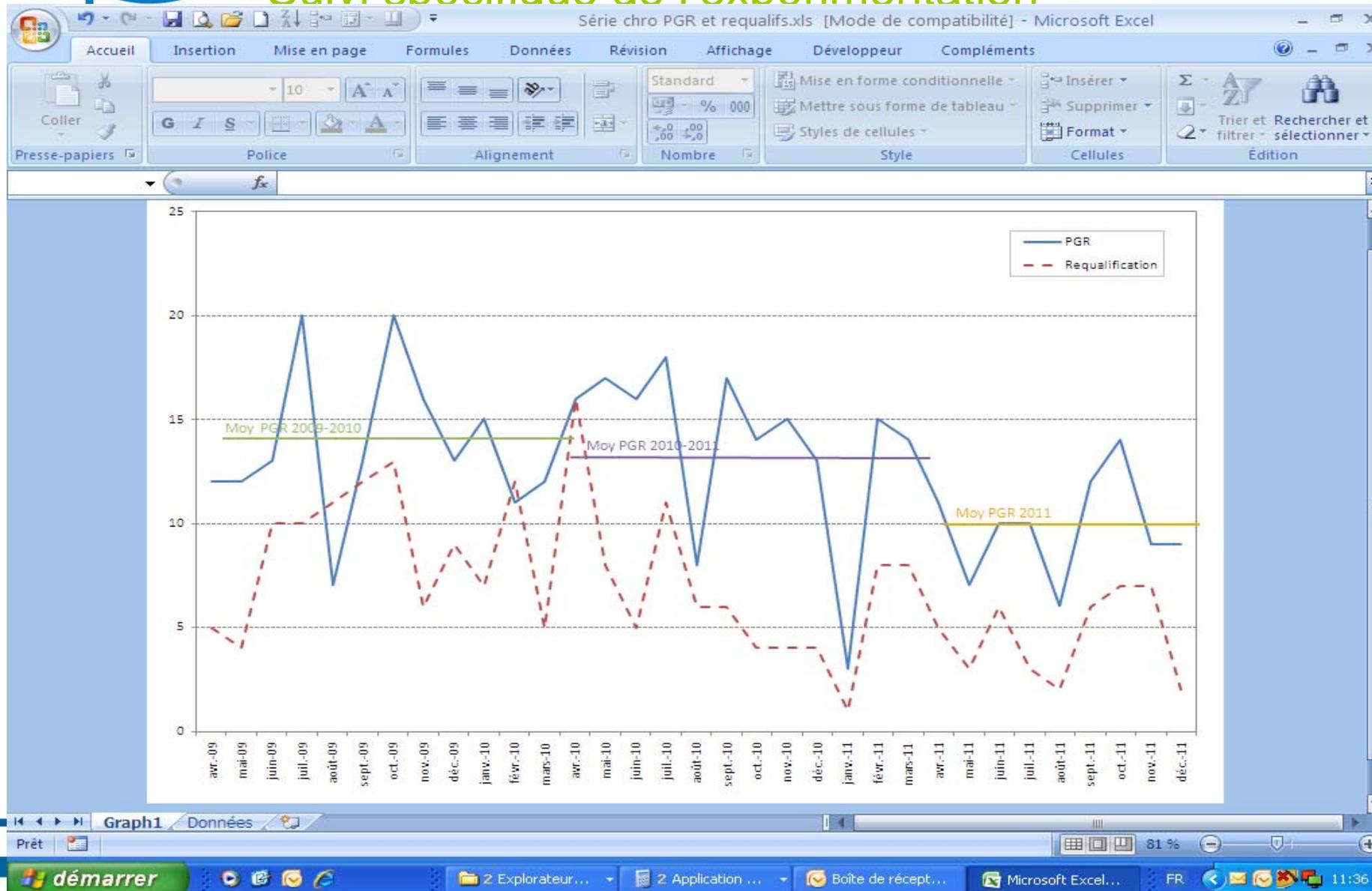
**2010**



**2011**



# Expérimentation opérationnelle : Suivi spécifique de l'expérimentation



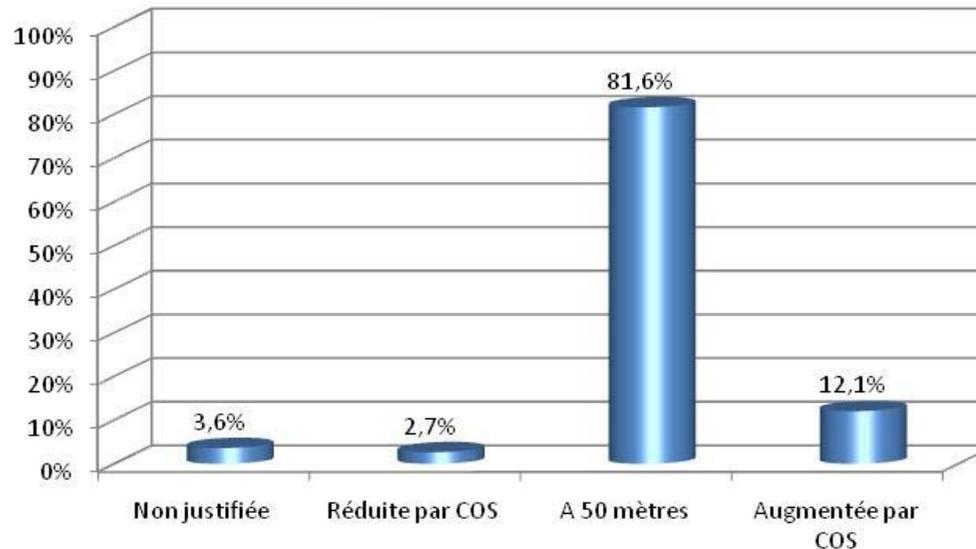
## Bilan - Synthèse - Analyse

Période du 06/04/2009 au  
31/12/2011 (33 mois)

Éléments d'appréciation concernant l'application des périmètres de sécurité lors de PGR :

- Zone d'exclusion non justifiée : 15 (3,6 %)
- Zone d'exclusion réduite par le COS : 11 (2,7 %)
- Zone d'exclusion à 50 mètres : 338 (81,6 %)
- Zone d'exclusion augmentée par le COS : 50 (12,1 %)

Parmi ces interventions, 212 (51,2 %) ont fait l'objet de la mise en place d'une zone de soutien





**Merci de votre attention**

